Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES
YVELINES

Versailles, le 31 janvier 2018
Nombre de pages (celle-ci incluse : 3)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crue de la Seine
Département des Yvelines
Point d'étape Mercredi 31 janvier 2018 - 17h00

Le département est toujours en vigilance orange concernant la crue de la Seine.

Une décrue lente a commencé sur le secteur Seine-Paris. La Seine devrait atteindre 5 à 5,20 mètres jeudi. La décrue est plus légère sur le secteur Boucles de Seine, la Seine atteindrait 6,30 à 6,50 cm vendredi.

Cependant, les précipitations attendues à partir de ce mercredi 31 janvier seront susceptibles de ralentir la décrue, voire de provoquer une remontée modérée des niveaux en fin de semaine. Ces éléments restent à préciser avec les précipitations qui seront réellement observées.

Le Centre Opérationnel Départemental est activé en préfecture depuis le 25 janvier 2018 et le sera tout au long de l'événement.

27 communes ont activé leur Plan Communal de Sauvegarde
ANDRESY, AUBERGENVILLE, BONNIERES-SUR-SEINE, BOUGIVAL, CARRIERES-SOUS-POISSY, CROISSY-SUR-SEINE, ISSOU, EPONE, LA FALAISE, LE MESNIL-LE-ROI, LE PECQ, LE PORT MARLY, LES MUREAUX, LIMAY, MAISONS-LAFFITTE, MANTES-LA-JOLIE, MEDAN, MEULAN, MEZIERES-SUR-SEINE, MOISSON, MONTESSON, POISSY, ROSNY-SUR-SEINE, SARTROUVILLE, TRIEL-SUR-SEINE,VAUX-SUR-SEINE, VILLENNES SUR SEINE.

1 - Evolution du niveau de la Seine à venir :

Chatou : tronçon «Seine-Paris» (de Carrières-sur-Seine à Conflans-Saint-Honorine)
Le pic de crue a été atteint dans la journée du lundi 29 janvier, avec une hauteur d'eau de 5,50 mètres, soit l'équivalent du scenario ORSEC R0,6 (60 % du débit de la cote 1910). Ce niveau est similaire à celui atteint lors de la crue de juin 2016 (5,40 mètres).

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

Une décrue lente est amorcée est en cours depuis lundi 29 janvier soir. La cote devrait être comprise entre 5,10 m et 5,20 m jeudi 1er février après-midi. Vendredi 2 février matin, les niveaux remontent avec une cote qui devrait être comprise entre 5,20 et 5,40 m.
En fonction des précipitations observées, une poursuite modérée de la hausse ne peut être exclue à ce stade.

Mantes la Jolie : tronçon «Boucles de Seine» (de Conflans-Saint-Honorine à Port-Villez)
Le pic de crue a été atteint mardi 29 janvier avec une hauteur d'eau de 6,7 mètres, soit ORSEC R0,7 (70 % du débit de la cote 1910). Ce niveau est supérieur à celui atteint lors de la crue de juin 2016 (6,34 mètres).
La décrue s'opère lentement depuis mercredi 31 janvier. Cependant, les nouvelles pluies pourraient a minima faire ralentir cette baisse ces trois prochains jours. La cote attendue jeudi 1er février matin se situera entre 6,50 m et 6,60 m et entre 6,30 m et 6,50 m vendredi 2 février.

La différence de situation entre les deux tronçons s'explique par l'apport de l'Oise.

** Pour des raisons d'homogénéité, l'échelle de mesure de hauteur d'eau a été modifiée en 2017 en Ile-de-France. Elle est désormais graduée en hauteur relative avec un décalage de 20 m par rapport à l'ancienne échelle. Exemple : une hauteur mesurée, aujourd'hui, à 5,2 m se lisait, en 2016, 25,2 m.*

2 - Conséquences possibles

- Inondations importantes y compris dans les zones rarement inondées
- Ponctuellement des routes susceptibles d'être barrées
- Coupures d'électricité plus ou moins longues
- Débordement localisés de digues

3 – Conditions de circulation

Des conditions de circulation difficiles sont toujours à prévoir dans les secteurs du Mesnil et du Pecq, d'Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine et enfin de Poissy et Carrières-sous-Poissy :

- Accès au pont du Pecq fermé depuis la RN 13 vers le Vésinet - Mesnil Le Roi. La rampe du pont Georges Pompidou est bloquée côté sud sur la RD 159. Itinéraire alternatif par la RN 13, RD 284 et RD 190 Saint-Germain en Laye. Sens Le Vésinet vers Saint Germain possible par la RD 159 et déviation locale.

- Accès au pont de fin d'Oise : fermeture partielle du quai Eugène Le Corre
Fermé dans le sens Andrésy-Conflans et ouvert dans le sens Conflans-Andrésy
La circulation Andrésy-Conflans se fait par les voiries communales à partir de la rue Georges Clémenceau

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

- Accès au pont de Poissy bloqué sur la RD 190 sous voies ferrées. Liaison Carrières-sous-Poissy <=> Maisons-Laffitte - Saint-Germain-en-Laye difficile. Déviation locale restreinte et itinéraire alternatif par la RD 154 et RD1 pont de Triel entre Orgeval et Triel-sur-Seine.

- RD 55 à Carrières sous-Poissy : ouverture dans les deux sens avec alternat de droit du carrefour avec la rue Ste Honorine

D'autres points sont en vigilance - RD 30 Achères, RD 14 Les Mureaux, RD 113 Bougival, RD 153-RD 30 Poissy - qui pourraient entraîner des fermetures de voies complémentaires. Les agents des routes du Conseil Départemental interviennent pour limiter l'impact de ces perturbations et il est recommandé aux usagers d'éviter ces secteurs aux heures de pointe et de limiter leurs déplacements.

4 – Actions terminées ou en cours dans le département

- Environ 7000 foyers impactés dans les zones inondées
- Opération en cours d'Enedis pour réalimenter les clients privés d'électricité sur l'île de Villennes-sur-Seine avec le concours des moyens de la gendarmerie

5 - Rappels des conseils de comportement en cas d'inondation

- Adapter son comportement au niveau de vigilance, ne pas prendre de risque
- Respecter les consignes d'évacuation
- Fermer portes et fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'entrée des eaux
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas descendre dans les caves et garages
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Protéger les installations vitales de son habitation pour limiter les dégâts (compteurs électriques, compteurs d'eau, arrivées téléphoniques et télématique, prises de courant, surélévation des meubles et des appareils ménagers)
- Prévoir si possible un hébergement de repli (famille, amis…)
- Anticiper les déplacements qui seront difficiles
- Prévoir le stationnement du véhicule hors de la zone inondable, en particulier hors des parkings souterrains aux abords de la Seine
- Ne pas s'engager en voiture sur un axe routier où la hauteur d'eau est supérieure à 10 cm

<u>Rappel des dangers du Monoxyde de Carbone</u>

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de tête, nausées, fatigue, malaise ou encore paralysie musculaire.

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage)
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils
- Aérez régulièrement le logement

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

Mise en place d'une cellule d'urgence pour les entreprises

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France a mis en place une cellule d'urgence pour les entreprises impactées par la crue et les inondations.

Une adresse mail unique idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr a été créée afin d'orienter les entreprises touchées par la montée des eaux vers des dispositifs adaptés :

- L'activité partielle pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel ;
- Dérogations au repos dominical ou à la durée du travail pour permettre aux entreprises de nettoyer les dégâts occasionnés et reprendre leur activité au mieux ;
- Reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie…

La procédure de catastrophe naturelle

La Préfecture des Yvelines informe les maires sur le dépôt d'une demande de reconnaissance accélérée de catastrophe naturelle.

Dans le cadre de la **procédure de reconnaissance accélérée** de catastrophe naturelle concernant les inondations de ces derniers jours, les maires peuvent renvoyer au mail suivant : **ddt-se-prn-cat-nat@yvelines.gouv.fr**, **l'imprimé « cerfa » que vous pouvez télécharger sur le site internet de la Préfecture des Yvelines** *(Politiques publiques > Environnement et prévention des risques > Prévention des risques > La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle > Procédure de dépôt d'une demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles)*

accompagné de **photos** prises pendant l'événement et si possible d'un rapport sommaire.

Concernant les dossiers déjà transmis par mail avec leur formulaire cerfa, il est recommandé de transmettre les éventuels documents par courrier à :

DDT des Yvelines
Service environnement
35 rue de Noailles
BP 1115
78011 Versailles Cedex